



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 946**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 23 août 2021, le règlement suivant :

946 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 589 750 \$ pour l'enfouissement des services publics, un plan d'aménagement d'une traverse piétonne et la construction d'une piste multifonctionnelle sur le pont de l'Île Bélair

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 20 septembre 2021;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 21 SEPTEMBRE 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA